A logo with text and colorful circles

Description automatically generated

**17th session du mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones**

**Point 7 : Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032)**

*Note de synthèse*

**Date et lieu : Jeudi 11 juillet 2024, 11h00-13h00, Palais des Nations, Salle XIX**, Genève (retransmis en direct et archivé sur http://webtv.un.org)

**Objectifs :**

Au titre du point 7, et sous la modération de l'un des membres du mécanisme d'experts, l'UNESCO jouera un rôle majeur en tant qu'agence chef de file des Nations unies pour la mise en œuvre de la Décennie internationale. La discussion vise à atteindre les objectifs clés suivants :

* Faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action mondial de la Décennie internationale des langues autochtones ainsi que des plans d'action nationaux et locaux, y compris les mesures concrètes prises par les États et les Peuples Autochtones, avec le soutien du système des Nations unies et des mécanismes de l'ONU consacrés aux Peuples Autochtones.
* Identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'action mondial, qui englobe un large éventail de préoccupations en matière de droits de l'homme, la reconnaissance juridique des langues autochtones et la promotion d'une plus grande utilisation de ces langues dans tous les domaines socioculturels, économiques, environnementaux, juridiques et politiques.
* Faciliter l'échange de points de vue et d'expériences concernant les enseignements tirés et les initiatives réussies mises en œuvre par les différentes parties prenantes. L'objectif principal est de faire progresser la mise en œuvre du plan d'action mondial en adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme, conformément à la déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones et à d'autres documents normatifs.
* Favoriser le dialogue, recueillir des avis divers et identifier des solutions de collaboration pour faire avancer les objectifs de la Décennie internationale des langues autochtones, y compris des idées pour les conseils et les propositions du mécanisme d'experts au Conseil des droits de l'homme[[1]](#footnote-1) .
* Formuler des recommandations en vue d'inclure les principes de l'IDIL dans la feuille de route du programme de travail conjoint sur le lien entre diversité culturelle et diversité biologique[[2]](#footnote-2) .

**Président :** Membre du mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones

**Discutants :**

* Représentant de l'UNESCO
* Représentants des Peuples Autochtones (2)

**La discussion se poursuivra après l'ouverture de la liste des orateurs.**

**Contexte :**

Dans son étude de 2012, le mécanisme d'experts souligne l'importance des langues en tant qu'élément et expression du droit des Peuples Autochtones à l'autodétermination. Les droits culturels et linguistiques sont intrinsèquement inclus dans l'ensemble des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et jouent donc un rôle essentiel dans la mise en œuvre globale de la Déclaration.[[3]](#footnote-3)

Le Mécanisme d'experts s'est associé aux efforts menés par l'UNESCO, en coopération avec l'UNDESA, le HCDH, le FIDA et d'autres agences des Nations Unies concernées, pour attirer l'attention du monde sur la situation critique de nombreuses langues autochtones, suite à la proclamation par l'Assemblée générale de la Décennie internationale des langues autochtones ([Résolution 74/135](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F74%2F135&Language=E&DeviceType=Tablet), paragraphe 24) pour la période 2022-2032.

Dans son rapport annuel 2023, le Mécanisme d'experts a soumis ses propositions au Conseil des droits de l'homme. La proposition 7 porte sur l'IDIL. Le Mécanisme d'experts a proposé que le Conseil des droits de l'homme encourage les États à engager un dialogue fructueux et soutenu avec les Peuples Autochtones, les universitaires, la société civile et d'autres acteurs publics et privés afin d'adopter et de mettre en œuvre le Plan d'action mondial de la Décennie internationale des langues autochtones, en tenant compte du large éventail de droits de l'homme impliqués dans la promotion et la réalisation des droits linguistiques autochtones. Le mécanisme d'experts a invité le Conseil à encourager les États et l'UNESCO à prendre des mesures spécifiques pour mettre en œuvre le plan d'action mondial aux niveaux local et national d'une manière culturellement appropriée et en étroite consultation et coopération avec les Peuples Autochtones. À cet effet, les États et l'UNESCO devraient allouer les fonds nécessaires. Le mécanisme d'experts a également proposé que l'UNESCO mette en place un mécanisme adapté et composé de Peuples Autochtones au sein de l'UNESCO et organise une session annuelle sur la réalisation de la Décennie internationale des langues autochtones, en garantissant la participation pleine et significative des Peuples Autochtones au processus de conception et de mise en œuvre ultérieure des stratégies, des initiatives, des politiques et de la législation.

La Décennie internationale des langues autochtones (DILA), qui s'étend de 2022 à 2032, appelle à une approche cohérente et bien coordonnée afin d'obtenir un impact positif maximal et un changement social en ce qui concerne l'intégration des langues autochtones. Le plan d'action mondial de la Décennie fournit aux parties prenantes les principes essentiels pour s'engager dans une action commune avec la vision que les Peuples Autochtones confieront leurs langues aux générations futures, créant ainsi une société meilleure pour tous. Les priorités mondiales, les normes internationales et les pratiques devraient se traduire par des cadres et des actions aux niveaux régional, national et local.

Alors que la Décennie arrive au terme de ses trois premières années, il devient crucial de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action mondial de la Décennie ainsi que des plans d'action nationaux et locaux. Ce moment offre l'occasion de réfléchir aux implications plus larges de ces initiatives, en particulier sous l'angle des droits de l'homme.

Les langues autochtones offrent également des connaissances écologiques approfondies, favorisant une gouvernance des ressources naturelles efficace et sensible à la culture et promouvant une gestion intégrée et holistique de l'environnement, ce qui est essentiel pour la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, récemment approuvé. Pour tirer pleinement parti de ces connaissances, l'élaboration de la feuille de route du programme de travail conjoint sur le lien entre diversité culturelle et diversité biologique devrait intégrer les principes de la Décennie internationale des langues autochtones à l'appui des efforts de conservation de la biodiversité.

En outre, il est essentiel d'aborder les défis rencontrés lors de la mise en œuvre des plans d'action mondiaux et nationaux et de développer des stratégies correspondantes pour les surmonter. Il convient de noter que la responsabilité première de la réussite de ces efforts incombe aux États membres et aux Peuples Autochtones. Pour garantir une évaluation complète, il est essentiel d'intégrer les perspectives de différents acteurs, y compris les agences des Nations unies, les institutions nationales des droits de l'homme, les universités et les organisations de la société civile.

**Documents de référence :**

* Étude de l'EMRIP sur le rôle des langues et de la culture dans la promotion et la protection des droits et de l'identité des Peuples Autochtones [:](https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g12/160/52/pdf/g1216052.pdf?token=PuJTeTc7XoLY5EytRb&fe=true) https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g12/160/52/pdf/g1216052.pdf?token=PuJTeTc7XoLY5EytRb&fe=true
* [Plan d'action global](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379851_eng) de la Décennie internationale des langues autochtones, UNESCO 2021, 41 CI/INF.14.
* Décennie internationale des langues autochtones, 2022-2032 : Plan d'action mondial Note du Secrétariat : Résumé [AR | EN | ES | FR | RU | ZH](https://undocs.org/E/C.19/2022/5) (E/C.19/2022/5)
* [UN DESA Policy Brief No. 151 : Pourquoi les langues autochtones sont importantes : La Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032](https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-no-151-why-indigenous-languages-matter-the-international-decade-on-indigenous-languages-2022-2032/)
* L'Année internationale des langues autochtones : mobiliser la communauté internationale pour préserver, revitaliser et promouvoir les langues autochtones / [Rapport phare de l'AILI2019](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379771) (UNESCO, 2021)
* [Plans nationaux et institutionnels](https://idil2022-2032.org/all-resources/national-action-plan/#1648805744694-c6fb1517-5b71) élaborés et rendus publics pour l'organisation de la Décennie internationale des langues autochtones
* [15/22. Nature et culture (cbd.int)](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-22-en.pdf)
* Décision adoptée par la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (15/22. Nature et culture) [: https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-22-en.pdf](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-22-en.pdf)
* Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal [: https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf)

**IDIL2022-2032 ressources de communication :**

**Site officiel :**

<https://www.unesco.org/en/decades/indigenous-languages>

<https://www.unesco.org/fr/decades/indigenous-languages>

<https://www.unesco.org/es/decades/indigenous-languages>

<https://www.unesco.org/ru/decades/indigenous-languages>

**Plate-forme d'engagement collaboratif :**

<https://idil2022-2032.org/> [xml-ph-0000@deepl.internal https://fr.idil2022-2032.org/](https://fr.idil2022-2032.org/)   
<https://es.idil2022-2032.org/>

<https://ru.idil2022-2032.org/>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| **Facebook :**  @IndigenousLanguagesDecade  @UNESCO | **Instagram :** @indigenouslanguages  @unesco |
| **Twitter :**  @ILDecade  @UNESCO | **YouTube :** [Décennie internationale des](https://www.youtube.com/channel/UCFM5u41V8M7edNn4zX-_acg) langues [autochtones](https://www.youtube.com/channel/UCFM5u41V8M7edNn4zX-_acg)  #Langues autochtones #Noussommesautochtones |

1. A/HRC/54/64, paragraphes 34 et 35. [↑](#footnote-ref-1)
2. CBD/COP/DEC/15/22. [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir A/HRC/21/53 [↑](#footnote-ref-3)